



Etant résidant français et et toucher un héritage en angleterre

Par **wip**, le **20/06/2009** à **12:18**

Bonjour,

1/Etant Français et résidant Français, pour un héritage en Angleterre , doit on payer les frais de successions en Angleterre puis en France ?

2/ Le défunt avait laissé de l'argent en Banque (toujours en Angleterre) pour payer le frais de succession , doit on payer les frais sur cette somme aussi ?

Merci d'avance de vos réponse .